

Décision N° EI-2024-55 portant accréditation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin.

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu les articles L. 114-3-1 et R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation pour les établissements d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention DEI_2023_CONV25_UAC du 23 octobre 2023 passée avec l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la commission d'accréditation du 18 octobre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'Université d'Abomey-Calavi définit son positionnement local et national au travers d'un plan stratégique pour une durée de cinq ans. Ce dernier est décliné en deux plans triennaux de développement. Le plan stratégique a également été complété récemment par un plan permettant de définir son positionnement international. Le comité regrette que le plan stratégique, arrivé à échéance en 2023, n'ait pas à ce jour été renouvelé. Cette discontinuité nuit à la capacité de pilotage stratégique de l'UAC. En outre, si la définition d'objectifs stratégiques, déclinés en indicateurs et associés à un plan de travail annuel, est cohérente avec la stratégie de l'université, on peut regretter cependant un suivi quantitatif et qualitatif insuffisant de ces indicateurs qui limite la mise en œuvre de mesures correctives. Enfin, en tant que la plus grande université nationale du Bénin, l'UAC est pleinement intégrée à son environnement local et national. L'UAC est par ailleurs présente dans plusieurs réseaux internationaux. Néanmoins, la politique partenariale est très peu formalisée et les accords de coopération sont insuffisamment structurants. Au-delà des partenariats « traditionnels » (AUF, Banque Mondiale, CAMES), le développement de partenariats nationaux et internationaux structurants est un point à améliorer sensiblement.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

L'UAC a conscience de ses faiblesses (moyens insuffisants) et de ses limites (autonomie très faible). Dans ce contexte, elle affiche une volonté de faire évoluer positivement l'université. L'organisation de l'établissement apparaît lisible et globalement bien comprise par la communauté mais se heurte à des difficultés de fonctionnement que les règles nationales et la pénurie de moyens accentuent au risque d'en fragiliser l'équilibre. Le rôle du secrétariat général au sein du Rectorat apparaît trop limité pour venir appuyer efficacement le Recteur. Des évolutions indispensables devraient être envisagées selon le comité pour développer, unifier et déployer les outils interconnectés du pilotage stratégique. Le plan de travail annuel est un exercice de priorisation courageux qui doit s'accompagner de l'évaluation des actions qui y sont inscrites pour mieux identifier ses marges et éviter la sous-exécution qui pourrait priver l'UAC de moyens.

L'UAC a clairement identifié ses besoins et ses objectifs en matière de politique immobilière. Elle a défini des indicateurs pertinents et elle devra les suivre annuellement. Cette stratégie ne pourra être mise en œuvre que si le plan de rénovation et de construction des infrastructures indispensables à l'amélioration

des conditions de travail et de réussite des étudiants, qui a été récemment soumis au ministère soit financé par celui-ci.

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

La stratégie scientifique de l'UAC, encore en construction, est partagée entre la nécessité de répondre à certains attendus fixés par le gouvernement du Bénin, l'attractivité des Centres d'Excellence et le respect du pluralisme académique. Ses efforts de structuration de ses forces scientifiques, fondés sur une démarche volontariste visant à hisser la qualité scientifique à la hauteur de standards internationaux, commencent à porter leurs fruits. Le renforcement des formations sur l'éthique et l'intégrité scientifique doit notamment être souligné. De plus, la réorganisation des laboratoires, par des fusions, et le renforcement de leur masse critique permet une politique généralement admise par la communauté malgré des craintes induites par exemple par la compétition qu'elle implique entre les équipes de recherche. Toutefois, les efforts menés par l'UAC se heurtent à l'insuffisance notoire des moyens financiers qui doivent les accompagner et au manque d'autonomie de l'université. En effet, le financement de la recherche repose principalement sur les frais d'inscription des étudiants et le taux d'exécution de son budget (51 %) reste largement insuffisant.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

L'Université d'Abomey-Calavi évolue dans un écosystème de l'innovation complexe lié à des facteurs externes, tels que la situation économique du pays et son faible tissu industriel, mais également à des facteurs internes, tels que la multiplicité des acteurs et le manque de pilotage de la stratégie de valorisation des compétences de l'université. Consciente de cette situation, l'UAC a mis en place une stratégie pour renforcer le potentiel de ses laboratoires de recherche et leur visibilité. Elle crée des bureaux de transfert de technologie pour valoriser les résultats des CEA et cette initiative devra être étendue à d'autres laboratoires. Ces évolutions très positives devront s'accompagner de la mise en place de partenariats structurants entre la gouvernance de l'université et les principaux acteurs socio-économiques. Il est en effet important que l'UAC, qui a le plus fort potentiel recherche du pays et fournit la majorité des diplômés, soit le principal interlocuteur de ces partenaires. Les actions de dissémination vers le grand public sont encore beaucoup trop limitées.

Enfin, l'évolution de la stratégie de l'Université d'Abomey-Calavi pour renforcer sa politique d'innovation au service du monde socio-économique est très positive et doit se poursuivre. En revanche, la politique de médiation scientifique et culturelle, quasiment inexistante, doit être mise en place.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

L'Université d'Abomey-Calavi porte une politique en matière d'offre de formation cohérente avec les orientations nationales pour accompagner le développement économique du pays. Suite à une nouvelle politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sa capacité à mettre en œuvre son plan stratégique est fortement restreinte autant au niveau décisionnel que structurel. Son offre de formation très diversifiée s'est alignée récemment au système LMD, mais reste, en termes de nombre d'étudiants, très focalisée sur le niveau licence (89 %), essentiellement professionnelle. Cela peut être expliqué par des frais d'inscription raisonnables en licence, très élevés en master et doctorat, une politique de bourses nationales uniquement au niveau licence et des contextes économique et de marché du travail contraints. Cependant, l'UAC est encouragée à développer une politique incitative pour la poursuite d'études dans les thématiques prioritaires nationales, malgré ses contraintes financières. L'organisation pédagogique est bien structurée, avec un soutien financier et humain parfois insuffisant. Alors que l'approche par compétences a été initiée pour la création de nouvelles formations, elle devrait être étendue aux formations existantes et l'évaluation des enseignements, encore inexistante, devrait accompagner ce processus d'amélioration continue. L'UAC n'est pas encore de dispose de données pour analyser quantitativement et qualitativement l'insertion professionnelle de ses diplômés, et est fortement encouragée à développer cette analyse rapidement pour compléter ce processus. Enfin, l'UAC met en œuvre de façon insuffisante des interactions avec le monde socio-professionnel, les organisations professionnelles et ses alumni et mériterait de développer des partenariats stratégiques pour améliorer la professionnalisation de ses formations et faciliter l'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi. La stratégie nationale et internationale de coopération académique, essentiellement construite au niveau

des EFR, est peu élaborée au niveau de la gouvernance, pour viser des partenariats structurants, définis à partir de ses besoins pour la formation et la recherche. Ainsi, les accords actuels ne bénéficient qu'à la construction de conventions de cotutelles de doctorat et, à la marge, au développement de compétences des enseignants-chercheurs.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

Le développement de la vie étudiante et de la vie de campus de l'UAC est inégalement investi. Particulièrement proactive, l'UAC témoigne, à bien des égards, d'une prise en compte solide des enjeux d'inclusion et de luttes contre les violences sexistes et sexuelles, mettant à disposition de la communauté universitaire des informations ainsi que des outils dédiés, ce qui permet une appropriation de ces enjeux par l'ensemble de la communauté universitaire. Concernant l'implication des étudiants dans la gouvernance de l'université, l'absence de représentants étudiants au niveau stratégique, notamment dans le conseil d'administration de l'université ne permet pas une remontée efficace des besoins concrets des étudiants, alors même que des dispositifs de discussion existent à l'échelle des entités. De plus, les relations entre l'UAC et le COUS, désormais rattaché au MESRS, tendent à entraver la capacité à répondre aux besoins exprimés par les étudiants en termes de vie étudiante et de vie de campus (transport, logement, restauration, etc.). Enfin, l'absence de politique spécifique d'accueil des étudiants internationaux (hors mobilités) tend à contrarier les potentialités de l'université en matière de rayonnement et d'attractivité à l'international.

Article 2

L'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, est accréditée pour une période de trois ans, à compter de la présente décision, qui peut être prolongée de deux ans, sous réserve d'un suivi pouvant inclure une visite sur site.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Renforcer l'autonomie décisionnelle et financière de certaines fonctions du Rectorat afin de permettre la mise en œuvre de la stratégie de l'UAC. En ce sens, la politique qualité devrait être davantage soutenue. L'association du CPUAQ à l'élaboration d'une politique nationale de la qualité permettrait de connaître les évolutions envisagées par le MESRS et de les anticiper. Il conviendrait également de développer, unifier et déployer les outils interconnectés du pilotage stratégique.
- Augmenter les dotations financières et en enseignants-chercheurs de manière à permettre le développement de la politique de formation et de recherche en dehors des disciplines de santé et à répondre aux besoins identifiés de l'UAC en matière de patrimoine.
- Terminer au plus vite la rédaction du nouveau plan stratégique. Il conviendra d'associer à ce plan le suivi systématique des indicateurs et une mise en œuvre de mesures correctives dans l'ensemble des domaines : pilotage, formation, recherche, innovation, international.
- Définir une politique partenariale structurante en lien avec la stratégie de l'université. La définition de la stratégie partenariale portera en particulier sur les domaines de formation, de recherche et d'innovation. L'articulation entre les dimensions locale, nationale et internationale devra être intégrée à la réflexion tout comme la stratégie relative à la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des PATS. Une actualisation régulière des partenariats est également attendue. Enfin, la centralisation des partenariats du monde socio-économique est à envisager.
- Mettre en place une stratégie pour structurer la politique d'innovation de l'UAC et développer une économie de la connaissance : centraliser le suivi des partenariats avec le monde socio-économique ; définir des objectifs et des indicateurs à moyen et long terme dans les domaines de l'innovation ; élaborer une politique d'incitation à l'endroit des enseignants-chercheurs pour collaborer avec le monde socio-économique ; élargir le périmètre des bureaux de transfert de technologie. Associer effectivement et systématiquement les représentants étudiants dans les instances de gouvernance de l'université afin de favoriser la remontée des besoins liés au fonctionnement quotidien de l'université et la discussion collective de solutions.
- Accroître le rôle d'assistance du secrétariat général auprès du Recteur en matière d'administration, de coordination, et de gestion afin d'aligner ces fonctions avec les obligations réglementaires nationales, en rattachant au secrétariat général des services ayant de fortes interactions entre eux : le service des affaires financières, le service de la planification et de la prospective, le service de la promotion des technologies de l'information et de la communication et le centre de gestion de l'information et de la

communication. Cela permettrait d'améliorer la circulation de l'information, la coordination des actions et la montée en qualité des processus et des outils.

- Développer des actions de dissémination vers le grand public (vulgarisation scientifique, visite de laboratoires, intervention dans les écoles) pour sensibiliser la société à l'importance de la recherche universitaire et à son impact potentiel sur la société.
- Se doter d'une véritable politique d'accueil à l'égard des étudiants internationaux : journées d'intégration, guide pratique, suivi individualisé, système d'information et d'inscription centralisé, etc.
- Initier l'évaluation des enseignements par les étudiants et l'analyse des taux de réussite et d'insertion pour améliorer l'offre de formation et favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.
- Mettre en place un partenariat structurant entre l'UAC et le COUS et établir des échanges formalisés réguliers en associant les étudiants afin d'agir collectivement et efficacement sur les problématiques de vie étudiante et de vie de campus.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 29 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER